



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles **F.F.A.C.**

Paris, le 7 mai 2005

Mesdames et Messieurs les Ophtalmologistes,

Voici quelques informations utiles pour bien renseigner vos patients déficients visuels sur l'aide apportée par les chiens guides.

Je vous remercie très sincèrement pour votre participation dans la diffusion de ces messages.

*Le Président,
Jack Perrin*

Un chien guide pour vos patients

LE CHIEN GUIDE N'EST PAS RESERVE AUX PERSONNES AVEUGLES

Le chien guide d'aveugle est connu pour apporter **sécurité** et **autonomie** aux personnes non-voyantes.

Qu'ils soient atteints d'une **cécité partielle** ou **en train de perdre la vue**, vos patients peuvent aussi prétendre à être aidés d'un chien guide.

LE CHIEN GUIDE EST BIEN PLUS QUE « LES YEUX DE SON MAITRE »

Le chien guide n'est pas qu'une aide au déplacement.

Il est aussi un compagnon fidèle et affectueux, qui facilite les contacts avec l'entourage en brisant la glace du handicap.

LE CHIEN GUIDE EST REMIS GRATUITEMENT

Le travail d'éducation d'un chien guide représente un investissement considérable pour l'Ecole qui l'éduque.

En revanche, son utilisateur n'a pas à sortir un centime d'euros pour l'acquérir, grâce à la générosité des donateurs.



LE CHIEN GUIDE DOIT ETRE DEMANDE LE PLUS TOT POSSIBLE

Les délais pour obtenir un chien guide correspondant à son profil étant assez longs (6 à 24 mois en général), mieux vaut faire sa demande très tôt.

LES DEMANDEURS DOIVENT S'ADRESSER DIRECTEMENT AUX ECOLES

La demande de chien guide s'effectue par téléphone ou courrier à l'Ecole de chien guide de son choix.

Il est préférable de **s'adresser à l'Ecole de sa région**, pour faciliter l'apprentissage de la vie courante avec son chien et le suivi par les éducateurs.

Vie pratique avec un chien guide

CE QUE LE CHIEN GUIDE PEUT PROCURER A SON MAITRE :

- Confort et sécurité dans les déplacements,
- Rapidité de déplacement (marche rapide, course),
- Détente lors du trajet,
- Mais aussi, une plus grande confiance en soi, l'envie de s'ouvrir aux autres, d'entreprendre de nouvelles choses...

CE QUE LE CHIEN GUIDE SAIT FAIRE :

- Répondre aux ordres de base (assis, couché...)
- Obéir aux ordres indiquant une direction
- Signaler et éviter les obstacles dans la rue et les dangers
- Se positionner devant les passages protégés
- Signaler les bordures de trottoirs
- Indiquer un escalier et sécuriser la montée ou la descente
- Trouver une porte, un arrêt de bus, une bouche de métro, un banc, une boîte aux lettres, une cabine téléphonique...
- Mémoriser plusieurs parcours
- Prendre des initiatives...
- Refuser un ordre en cas de danger



Témoignage d'une utilisatrice de chien guide

« J'ai eu beaucoup de mal à admettre que je perdais la vue.

J'essayais malgré tout de me déplacer. La canne blanche, je ne voulais pas la déplier, pour moi c'était être aveugle, handicapée...

Avoir un chien guide a changé beaucoup de choses dans ma tête et dans mon corps. Je peux me dépêcher, courir, aller à plusieurs endroits, faire mes courses, m'occuper des enfants. J'ai retrouvé ma liberté !

Mon chien guide me permet de faire de l'exercice, de sortir, d'aller vers les gens, de rester en contact avec les autres.

Quand on est mieux dans sa tête, le reste suit !»

**Coordonnées des Ecoles sur www.chiensguides.com
Demandez-nous des dépliants pour vos patients : 01 44 64 89 89**

71, rue de Bagnolet • BP 603 • 75961 PARIS Cedex 20 • Tél. 01 44 64 89 89 • Fax 01 44 64 89 80



Association régie par la loi du 1er juillet 1901 reconnue d'utilité publique par décret du 26 août 1981 - CCP La Source 33 706 50 R

La FFAC et les associations affiliées rappellent à leurs nombreux sympathisants qu'elles n'organisent aucune quête sur la voie publique et ne font pas de démarchage à domicile.

E-mail : donateur-ffac@wanadoo.fr - site www.chiensguides.com